

Toute la responsabilité juridique des constructeurs et Les troubles du voisinage et l'opération de construction

Formation juridique

N° A13

Intervenant

Un Docteur en Droit
Maître de conférence à l'université

Effectif Maximum

20 participants

Pré-requis

Public averti

Public visé

Avocats
Promoteurs

Durée

Une journée (7 heures)
9h00 - 13h00 et 14h00 - 17h00

Tarif

470€ HT par participant
(Frais de déjeuners et collations
25€HT inclus) TVA 19,60%

Lieux et Dates

- **Lyon**, le 11 décembre 2009

Points forts

Face à face pédagogique
entre le formateur et les stagiaires.
Alternance d'exposés théoriques /
exemples pratiques.

L'intervenant, Docteur en Droit et Maître
de conférence, intervient régulièrement
en formation auprès de professionnels
avertis. Il apporte une lecture claire et
approfondie d'une réglementation
très fournie et contraignante.

Un document sera remis à chacun
des participants.

Inscriptions

04 91 07 02 52

ou sur notre site internet pré-inscription en ligne :

www.sirius-formation.com

● Objectif

Permettre au stagiaire averti une analyse approfondie
de l'aspect juridique :

- De la responsabilité spécifique du constructeur dans le domaine
des garanties et du droit commun
- De la responsabilité du maître de l'ouvrage pour troubles de voisinage.

● Programme

La responsabilité spécifique des constructeurs

- La réception de l'ouvrage C. civ. 1792-6

- Nature de la réception
- Forme de la réception
- Les effets de la réception
- La réception sans réserves - La réception avec réserves

- La garantie de parfait achèvement

- Domaine de la garantie
- Mise en œuvre de la garantie

- Les domaines de garanties légales

- Domaine de la garantie décennale - Travaux relevant de la décennale - Les dommages couverts
- Domaine de la garantie biennale

- Le régime juridique des garanties légales

- Les bénéficiaires de la garantie
- Les personnes responsables
- Les locataires d'ouvrage et assimilés
- Les délais de garantie
- Les clauses d'exonération---

La responsabilité de droit commun des constructeurs

- La responsabilité contractuelle

- L'inexécution du contrat d'entreprise
- La responsabilité des fabricants

- La responsabilité délictuelle

- Responsabilité envers le maître d'ouvrage
- Responsabilité envers les tiers

Les troubles du voisinage et l'opération de construction

- La responsabilité du maître de l'ouvrage pour troubles de voisinage

- Les conditions de l'action en responsabilité - Qu'est-ce que le voisinage ?
Qu'est-ce qu'un trouble ? En quoi consiste l'anomalie ?
- La répartition des troubles constatés - Quels sont les modes de réparation ?
Existe-t-il des causes d'exonération pour le maître de l'ouvrage ?

- La responsabilité du constructeur pour troubles de voisinage

- Les régimes de responsabilité envisageables - Sur quels fondements peut-on agir contre
le constructeur ? Quels sont les régimes exclus ?
- L'extension de la responsabilité des constructeurs - L'admission de la théorie des troubles
de voisinage envers les constructeurs- Les incidences de cette extension.

Sirius Formation Sarl

Impasse des BP 73 13718 Allauch Cedex- Tél. : 04 91 07 02 52 - Fax : 04 91 68 42 33 - Email : sirius.formation@wanadoo.fr Web : www.sirius-formation.com
S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros - RCS Marseille : B 440 230 993 - Siret : 440 230 993 00022 - Code APE : 85.59A n°déclaration d'activité: 93131064213